



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie

Récépissé de fonctionnement au bénéfice des droits acquis

n° UBDEO/ERA/26/36

Société NOVADIS, commune de Vironvay (27400)

- vu** le Code de l'environnement et notamment son titre 1^{er} du livre V,
- vu** la nomenclature des installations classées,
- vu** le décret du 31 octobre 2024 du Président de la République nommant Monsieur Charles GIUSTI, préfet de l'Eure,
- vu** le procès-verbal d'installation de Monsieur Charles GIUSTI, préfet de l'Eure, au 18 novembre 2024,
- vu** le décret du 14 février 2024 du Président de la République nommant Monsieur Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure,
- vu** l'arrêté préfectoral n°DCAT-SJIPE-2024-92 du 18 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure,
- vu** le récépissé de déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement n°D-16-E3-557 du 10 juin 2016 de la société TELIFRAIS sur la commune de Vironvay (27400),
- vu** l'arrêté préfectoral n°D1-B1-16-764 du 25 juillet 2016 fixant des prescriptions spéciales pour l'exploitation d'un entrepôt par la société TELIFRAIS sur la commune de Vironvay (27400 – zone ECOPARC 1),
- vu** la preuve de dépôt de déclaration de changement d'exploitant n° A-7-MW9JYMJ7A en date du 04 mai 2017,
- vu** le preuve de dépôt de déclaration initiale d'une installation relevant du régime de la déclaration n°A-1-J8J7YPBPI du 29 décembre 2021 de la société NOVADIS sur la commune de Vironvay (27400),

CERTIFIE

Avoir reçu le porter-à-connaissance en date du 1^{er} avril 2025 de la société NOVADIS, complété le 03 avril 2026, demandant le fonctionnement au bénéfice des droits acquis pour la rubrique 1510 en vue d'obtenir un récépissé de fonctionnement au bénéfice des droits acquis au titre de l'article L. 513-1 du Code de l'environnement pour l'installation sus-visée située Allée des érables – Ecoparc 1, à Vironvay (27400) suite à la modification de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

ARTICLE 1er : DÉCRET MODIFIANT LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

24/09/2020	le décret 2020-1169 du 24 septembre 2020 modifiant la nomenclature des installations classées et certaines dispositions du Code de l'environnement
------------	--

ARTICLE 2 : TABLEAU DE CLASSEMENT DU SITE MIS A JOUR

Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Critère de classement	Valeur déclarée	Régime*
1510-2b	Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts	Entrepôt	Volume de l'entrepôt supérieur ou égal à 50 000 m ³ mais inférieur à 900 000 m ³	140 000 m ³	E
1185-2a	Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n° 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage)	Au sein de l'établissement : -318 kg de R134A -13,2 kg de R410C	Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg	331,2 kg	DC
2925-1	Ateliers de charge d'accumulateurs électriques	Puissance maximale de courant continu utilisable de 230 kW	Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW	230 kW	D

* : E (Enregistrement) D (Déclaration) DC (Déclaration soumise à Contrôle périodique) ou NC (Non Classée).

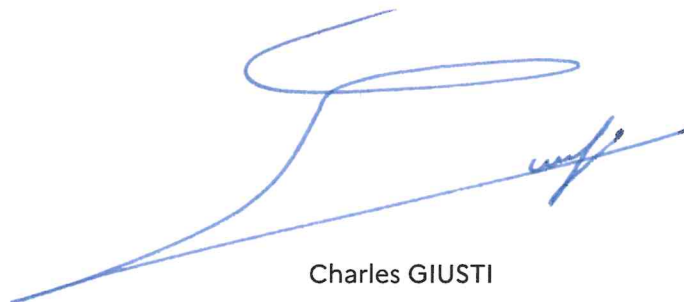
ARTICLE 3 : ARRÊTÉS APPLICABLES SUITE AUX DÉCRETS MODIFICATIFS ET A LA MISE A JOUR DU SITE

Sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent des textes cités ci-dessous :

Dates	Textes
25/07/2016	Arrêté préfectoral n°D1-B1-16-764 du 25 juillet 2016 fixant des prescriptions spéciales pour l'exploitation d'un entrepôt par la société TELIFRAIS sur la commune de Vironvay (27400 – zone ECOPARC 1)
11/04/2017	Arrêté ministériel du 11/04/17 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
04/08/2014	Arrêté ministériel du 04 août 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1185
29/05/2000	Arrêté ministériel du 29 mai 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2925 "accumulateurs (ateliers de charge d)"

Évreux, le **22 AVR. 2026**

Le Préfet



Charles GIUSTI

